

DOSSIER DE PRESSE

Le 18 juillet 2019

Pays de la Bresse bourguignonne : Un partenariat au service de la santé

Communiqué de synthèse

Le syndicat mixte du Pays de la Bresse Bourguignonne, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté et leurs partenaires s'engagent pour la première fois dans un contrat local de santé (CLS) le 18 juillet à Louhans : des actions cohérentes et complémentaires déclinées au plus près des habitants.

Pour « soutenir et amplifier les initiatives locales en matière de santé », la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires de 2009 a prévu que les collectivités locales et leurs groupements puissent établir des contrats locaux de santé (CLS) avec les ARS.

Conforté par la loi de modernisation de notre système de santé de 2016, ce contrat permet de coordonner l'action publique et de favoriser la cohérence territoriale au service de l'amélioration de l'état de santé des populations concernées.

Il vise la **promotion de la santé**, la **prévention**, aussi bien que les **politiques de soins et l'accompagnement médico-social**, dans un objectif de **réduction des inégalités sociales et territoriales de santé**.

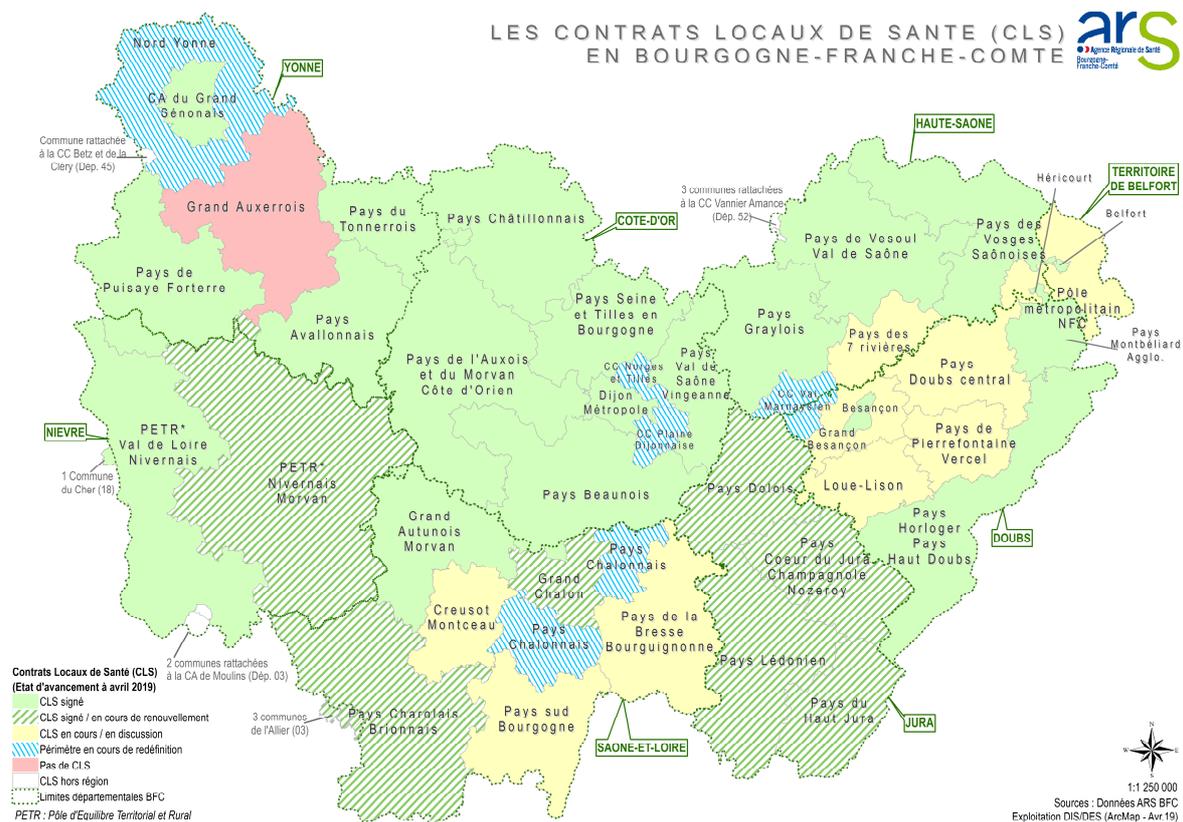
Le Projet Régional de Santé (PRS) de Bourgogne-Franche-Comté, arrêté il y a un an, souligne l'enjeu de cet ancrage : « la cohérence entre les actions conduites par les collectivités locales et celles inscrites dans le PRS sera systématiquement recherchée dans les contrats locaux de santé ». Objectif de l'ARS : couvrir l'ensemble du territoire avec des CLS.

Le contrat signé jeudi 18 juillet à Louhans organise **l'animation et la coordination des acteurs** nécessaires à sa réussite.

En Saône-et-Loire, ce CLS est le cinquième contrat local de santé après ceux du Grand Autunois Morvan, du Pays Charolais-Brionnais, du Grand Chalon et du Mâconnais Sud Bourgogne, officialisé ce même 18 juillet.

Le CLS est signé entre **l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, le syndicat mixte du Pays de la Bresse bourguignonne** ainsi que par :

- la Préfecture de Saône-et-Loire**
- le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté**
- le Conseil départemental de Saône-et-Loire**
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Saône -et-Loire.**



Des soins de proximité à la prévention

1. Encourager les installations de jeunes professionnels de santé

Sur le territoire, 30% des généralistes risquent de cesser leur activité dans les 5 années à venir. La densité des chirurgiens-dentistes ou des masseurs-kinésithérapeutes est également nettement inférieure à la moyenne régionale.

Le CLS place la démographie médicale au rang de ses priorités, avec des actions pour promouvoir le territoire, faciliter l'accueil des stagiaires et des nouveaux professionnels, accompagner les projets d'exercice coordonné que plébiscitent les jeunes générations (maisons et centres de santé notamment).

2. Agir pour la santé mentale

Avant même la signature du CLS, les acteurs du territoire se sont engagés dans la constitution d'un conseil local de santé mentale (CLSM) avec un programme d'actions qui vise la « destigmatisation ».

Le territoire participe par ailleurs au déploiement du programme de recherche interventionnelle évaluative mené pour la prévention du suicide (PRINTEMPS) financé par Santé publique France : une application mobile et le site internet *Stopblues* mis à disposition de toute personne majeure en souffrance psychique ou présentant un risque suicidaire.

3. Développer des comportements favorables à la santé des jeunes

Alcool, tabac, cannabis, écrans : les jeunes de la Bresse bourguignonne n'échappent pas aux risques d'addictions repérés à l'échelle nationale.

Le territoire est engagé dans le Pass santé jeunes, un site web et une démarche complète pour les rendre « acteurs de leur santé » : <http://www.pass-santejeunes-bourgogne-franche-comte.org/>

4. Promouvoir la santé auprès des personnes vulnérables

Sur un territoire où le taux de chômage a augmenté de plus de 35% entre 2008 et 2013 et où la part des 20-29 ans peu diplômée est plus élevée qu'au niveau régional (16% contre 13%), la nécessité de créer un programme global de promotion de la santé en direction de ces personnes plus vulnérables s'est imposée.

5. Miser sur la nutrition des enfants, le sport-santé des adultes

Améliorer l'offre alimentaire de la restauration collective en vue de favoriser la prévention du surpoids, développer les circuits courts, permettre aux populations prioritaires d'accéder à une activité physique et sportive adaptée : autant d'objectifs également inscrits dans le CLS.

6. Sensibiliser au dépistage des cancers

Dès le lancement de la démarche de contractualisation, les élus ont souhaité s'investir dans la promotion du dépistage organisé des cancers (côlon, sein, col de l'utérus). L'animatrice santé du CLS a d'ores et déjà mis en place des partenariats d'actions (en particulier dans le cadre d'Octobre rose et Mars bleu).

7. Réduire l'impact de l'environnement sur la santé

Qualité de l'air, lutte contre l'ambrosie ou le moustique-tigre : ces problématiques sont encore abordées dans le cadre du CLS conclu pour **la période 2019-2024**.